

SGAMI DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DE LA PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS
SERVICE DE PILOTAGE ET DE LA PROSPECTIVE
BUREAU DU RECRUTEMENT

Affaire suivie par : Nathalie DEVAUX

☎ : 01.53.73.41.35

✉ : nathalie.devaux1@interieur.gouv.fr

Paris, le **26 SEP. 2019**

ARRÊTÉ BR N° 19.00782

**portant composition du jury des concours externe et interne déconcentrés
d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe de la police nationale
dans les branches d'activités « Hébergement – Restauration »
et « Entretien et réparation des engins et véhicules à moteur »
au titre de l'année 2019**

LE PRÉFET DE POLICE,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2007 modifié fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 2007 relatif aux conditions générales d'organisation des concours de recrutement d'adjoints techniques des administrations de l'État ainsi qu'à la nature et au programme des épreuves par spécialité ;

Vu l'arrêté du 31 août 2012 relatif aux modalités d'organisation de l'épreuve pratique du recrutement sur concours d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2019 autorisant au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un recrutement sur concours d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe de la police nationale et fixant le nombre et la répartition des postes offerts ;

Vu l'arrêté préfectoral BR N°19.00768 du 12 juillet 2019 portant ouverture de deux concours externe et interne déconcentrés d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe de la police nationale dans les branches d'activités « Entretien et réparation des engins et véhicules à moteur » et « Hébergement-restauration » session 2019 ;

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFECTURE DE POLICE – 9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Sur proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de membres du jury des concours externe et interne déconcentrés d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe de la police nationale dans les branches d'activités « Entretien et réparation des engins et véhicules à moteur » et « Hébergement-restauration » au titre de l'année 2019 :

M. Gilles OGER
Commandant de police, chef du bureau des ressources humaines,
direction zonale des compagnies républicaines de sécurité de
Paris,
Président du jury ;

Pour la branche d'activité « hébergement – restauration » :

M. Alain BELNAT
Secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de
l'outre-mer, adjoint au chef du bureau des ressources humaines,
direction zonale des compagnies républicaines de sécurité de
Paris ;

M. Cyril FLACELIÈRE
Brigadier-chef de police, chef de la section des personnels,
bureau des ressources humaines, direction zonale des compagnies
républicaines de sécurité de Paris ;

M. Charles GARCIA
Brigadier de police, gérant du mess et foyer, direction centrale de
la compagnie républicaine de sécurité de Vélizy (91) ;

M. Éric PIERRE
Professeur de cuisine de classe normale au lycée professionnel
hôtelier François Rabelais de Dugny (93).

Pour la branche d'activité « entretien et réparation des engins et véhicules à moteur » :

M. Raphaël DA SILVA
Contrôleur des services techniques, adjoint au chef d'atelier
mécanique, division des moyens mobiles, sous-direction des
ressources et moyens mobiles, direction générale de la police
nationale ;

M. Vincent MAROTINE
Brigadier de police, adjoint au chef d'équipe de transmission
électricité auto, sous-direction des ressources et moyens mobiles,
direction générale de la police nationale ;

M. Mickaël YURDAKUL
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, service de maintenance
des véhicules, atelier auto Le Chesnay, sous-direction de la
logistique de Versailles, direction opérationnelle des services
technique et logistique de la préfecture de police.

.../...

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du président, la présidence du jury sera assurée par M. Alain BELNAT, son remplaçant, qui présidera alors le jury jusqu'à la délibération finale.

Article 3

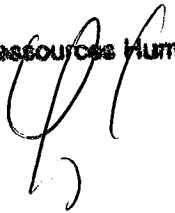
Le secrétariat sera assuré par le personnel du bureau du recrutement.

Article 4

Le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de la police, et le directeur des ressources humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché sur le lieu des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Pour le préfet de police et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines


Christophe PEYREL